



Nombre de Conseillers Municipaux :	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Date de convocation :
LE 10/09/2026

Délibération DB-2026-64

CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC) DE TREVENEUC

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Quinze Septembre à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : LE ROUX Marie, procuration à SZYSZKA-COLLARD Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CLOCHET Jean-Jacques

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L. 724-1 à L. 724-14 et R. 724-1 à R. 724-19 ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à promouvoir le volontariat ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la sauvegarde de la population sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT que la survenance d'événements climatiques, sanitaires ou accidentels majeurs peut nécessiter la mobilisation rapide d'un soutien logistique et humain complémentaire aux moyens des services de secours professionnels ;
CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de favoriser l'engagement citoyen et la solidarité locale pour renforcer la résilience de la commune ;
CONSIDÉRANT que la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) constitue un outil adapté, placé sous l'autorité directe du Maire, ayant pour objet d'apporter un soutien à la population et d'assister les services municipaux lors de situations exceptionnelles ou d'événements majeurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15		

- ✓ **DÉCIDE** la création de la **Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)** de la commune de Tréveneuc.

- ✓ **PRÉCISE** que la RCSC a pour mission d'apporter son concours au Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police et de sauvegarde, notamment par des actions :
- De prévention et de sensibilisation de la population aux risques majeurs ;
 - D'appui logistique et d'accompagnement en cas de crise (aide à l'alerte, accueil et hébergement d'urgence, assistance aux personnes vulnérables) ;
 - De soutien au rétablissement des activités et d'aide au nettoyage post-événement.
- ✓ **RAPPELLE** que les réservistes communaux ont le statut de collaborateurs bénévoles du service public et qu'ils n'ont pas vocation à se substituer ni à participer aux missions de secours d'urgence dévolues aux sapeurs-pompiers ou aux forces de sécurité.
- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile ci-annexé, fixant les modalités d'organisation, de recrutement, d'engagement et de fonctionnement de la RCSC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement avec les citoyens réservistes, ainsi que toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ✓ **DÉCIDE** que les dépenses liées au fonctionnement et à l'équipement de la RCSC seront inscrites au budget de la commune.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CLOCHET



Le Maire,
Marcel SERANDOUR

